

Question présentée par le député :

M. Ivan Slatkine

Date de dépôt : 12 février 2014

Question écrite urgente

Y-aura-t-il un vrai P+R à la gare de Chêne-Bourg ?

Le canton connaît actuellement les joies de la construction de la plus importante infrastructure de transports publics de son histoire, le CEVA. Outre les voies, plusieurs gares sont prévues sur le tracé.

L'un des objectifs principaux du CEVA est d'inciter le plus grand nombre possible de personnes à utiliser ce nouveau moyen de transport. Parmi les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir figure la réalisation de P+R aux abords des gares.

Le plan localisé de quartier de la gare de Chêne-Bourg adopté par le Conseil d'Etat le 26 juin 2013 prévoit 870 places de stationnement au total. Parmi elles, 100 places sont affectées au P+R.

Or, il semblerait que, sous l'impulsion de la direction générale de la mobilité de l'ancienne législature (devenue depuis la direction générale des transports), le projet ait d'ores et déjà été redimensionné et que le P+R ne contienne plus que 50 places.

Cette décision va clairement à l'encontre des objectifs susmentionnés, soit la facilitation du transfert modal entre la voiture et le CEVA.

Il est à craindre que, si cette orientation était confirmée et que le Conseil d'Etat saisisse le Grand Conseil d'un projet de loi autorisant la Fondation des parkings à réaliser le parking sous cette forme, celui-ci ne subisse des oppositions. Cela aurait pour effet de retarder la construction du parking et, par la même occasion, la réalisation des surfaces commerciales, des logements et des surfaces d'activités prévues par le PLQ.

Au vu de ce qui précède, je pose la question suivante au Conseil d'Etat : combien de places le P+R de la gare de Chêne-Bourg comportera-t-il ?